

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 20 OCTOBRE 2025 à 18 H**

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 7

Procurations : 0

Votants : 7

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt octobre à 18 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de Bonnetan dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain BARGUE, président.

Date de la convocation : 14/10/2025

Étaient présents : M. Alain BARGUE, Mme Arlette LARGE, M. Dominique DERUE, Mme Marie-Christine BLONDEAU, M. Gilbert DAMEME, Mme Françoise GUZMAN, Mme Maguy LASSALLE-ST-CHRISTAU.

Excusés : M. Christian RAYNAL, M. Christophe BARGUE, Mme Marie-Hélène DARTHIAIL, Mme Béatrice AGERT, Mme Éliane BRILLAT, Mme Françoise COLLET.

Secrétaire de séance : M. Dominique DERUE.

Délibération N° 12-2025

Approbation du PV de la séance du 10 Avril 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil d'Administration vote et approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 10 Avril 2025.

Délibération N° 13-2025

Délibération portant autorisation des dépenses pour le repas des Sages

Chaque année, le C.C.A.S. organise un repas en l'honneur des aînés de la commune.

A cette occasion, le CCAS engage des dépenses, à savoir, nourriture ou traiteur, boissons, pâtisseries... ou même colis de fêtes pour les personnes n'ayant pu participer à ce repas. Monsieur le Président sollicite donc l'autorisation du Conseil pour l'engagement des dépenses liées à cette manifestation qui seront imputées à l'article 6232 du budget du CCAS.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration donne son accord.

Délibération N° 14-2025

Délibération portant fixation du prix des repas pour les conjoints et accompagnants.

Invitation des agents municipaux et de leurs conjoints

Le cas des conjoints n'ayant pas atteint l'âge de 65 ans et des accompagnants des invités n'est pas prévu.

Après discussion il est proposé un prix de 30.00 € pour leur participation.

Le Président propose l'invitation gratuite des agents municipaux et de leurs conjoints au repas.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration donne son accord.

Délibération N° 15-2025

Délibération portant choix du Traiteur pour le repas des Sages

Le Président présente 2 propositions de traiteurs, traiteur L'Épicurial et traiteur Deval. Après étude des propositions des traiteurs, le choix se porte sur la proposition du traiteur L'Épicurial d'un tarif de 35.00 € TTC par personne avec pour menu :

Apéritifs : Cocktail spritz et 2 amuses bouches

- Soupe de poisson et son toast à la rouille et emmental
- Tataki de saumon (pavé de saumon mi-cuit puis refroidi dans une sauce thaï) servi avec une salade et un assortiment de légumes cru vinaigrette
- Blanquette de veau, pommes vapeurs et légumes glacés.
- Brebis / Confiture / Salades
- Pavlova fruits exotiques et chantilly vanille
- Café

A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration donne son accord.

Délibération N° 16-2025

Délibération portant choix de l'orchestre d'animation

Le Président présente un devis de l'ASSO « MELI-MELO » de 650 € TTC pour une animation musicale de 12 H 30 à 17 H.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration donne son accord.

Questions diverses :

- Madame Arlette LARGE propose un atelier de l'ASEPT (Association Santé Éducation et Prévention sur les territoires), cet atelier se déroulera au foyer rural de la commune et se composera d'un cycle de 4 séances sur le bien-être accessible à partir de 55 ans.
- Madame Arlette LARGE propose des catalogues de coffrets gourmands au conseil afin de choisir le prestataire qui sera retenu pour offrir un coffret aux personnes ne pouvant pas se déplacer au repas des Sages. Le prestataire validé par le Conseil d'Administration est « Esprit Gourmet ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.